



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
5 avril 2010  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2010**

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Rapport de la première session ordinaire de 2010  
(19-22 janvier 2010, New York)**

**Table des matières**

|                                                                                                                                                       | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Questions d'organisation .....                                                                                                                     | 3           |
| <i>Débat consacré au PNUD</i>                                                                                                                         |             |
| Déclaration de l'Administratrice .....                                                                                                                | 3           |
| II. Questions financières, budgétaires et administratives .....                                                                                       | 3           |
| III. Arrangements en matière de programmation .....                                                                                                   | 6           |
| IV. Parités entre les sexes au PNUD .....                                                                                                             | 8           |
| V. Programmes de pays et questions connexes .....                                                                                                     | 9           |
| VI. Fonds d'équipement des Nations Unies .....                                                                                                        | 10          |
| VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme .....                                                                                     | 10          |
| <i>Débat consacré à l'UNOPS</i>                                                                                                                       |             |
| VIII. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui<br>aux projets pour l'exercice budgétaire 2010-2011 ..... | 12          |
| <i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>                                                                                                             |             |
| IX. Rapport au Conseil économique et social .....                                                                                                     | 12          |
| X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes .....                                                                                       | 13          |
| XI. Questions financières, budgétaires et administratives .....                                                                                       | 14          |
| XII. Questions diverses – <i>Pacte mondial pour l'emploi</i> .....                                                                                    | 15          |



|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Débat consacré au FNUAP</i>                                                                           |    |
| Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration . . . . .                            | 17 |
| Déclaration de la Directrice exécutive. . . . .                                                          | 17 |
| XIII. Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .                                    | 20 |
| XIV. Programmes de pays et questions connexes . . . . .                                                  | 21 |
| XV. Questions diverses ( <i>suite</i> ). . . . .                                                         | 21 |
| Annexe                                                                                                   |    |
| <i>Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF<br/>et du PAM. . . . .</i> |    |
|                                                                                                          | 22 |

## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 22 janvier 2010.

2. Conformément à l'article 49 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a élu pour 2010 le Bureau suivant :

*Président :*

S. E. M. John W. Ashe (Antigua et Barbuda)

*Vice-Présidents :*

S. E. M. Atoki Ileka (République démocratique du Congo)

M. Muhammad Ayub (Pakistan)

M. Farid Jafarov (Azerbaïdjan)

M<sup>me</sup> Claude Lemieux (Canada)

3. À la session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.1), ainsi que le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2009 (DP/2010/1). Il a aussi adopté le plan de travail annuel provisoire pour 2010 (DP/2010/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2010.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009 figurent dans le document DP/2010/2, et celles adoptés à sa première session ordinaire de 2010, dans le recueil des décisions adoptées qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à l'adresse suivante [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

5. Dans sa décision 2010/12, le Conseil a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2010 :

Session annuelle : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 30 août-3 septembre 2010

## II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

6. L'Administratrice a commencé son discours en rappelant que le PNUD pleurait la disparition de leurs collègues des Nations Unies qui avaient trouvé la mort en Haïti. Elle a parlé de sa récente visite dans ce pays et de la façon dont le Programme aidait celui-ci à se relever, par la voie d'activités comme les « appels éclairs ». Elle a salué les nouveaux membres du Bureau du Conseil d'administration et exprimé sa gratitude aux membres du Bureau sortant pour l'action qu'ils avaient menée en 2009. Durant son intervention, l'Administratrice a présenté le nouvel Administrateur associé du PNUD, décrit les domaines d'activité prioritaires du Programme pour 2010, et présenté le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011. Elle a aussi abordé un certain nombre de points tels que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les attentes des partenaires et l'évolution des relations, le changement climatique et le développement, la sécurité du personnel, les problèmes de parité des sexes, et la réforme de l'ONU. On peut

consulter le texte intégral de sa déclaration à l'adresse suivante : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

7. Les délégations ont toutes exprimé leur solidarité avec le peuple haïtien et exprimé leurs condoléances aux membres de la famille des Nations Unies endeuillés par la disparition de leurs collègues.

8. Dans les déclarations générales qu'elles ont faites, la plupart des délégations ont réaffirmé que l'efficacité de l'action menée par le PNUD devait être mesurée à l'aune des succès que ces efforts avaient permis de remporter dans les domaines suivants : élimination de la pauvreté, croissance économique et développement durable dans les pays de programme. Elles se sont déclarées préoccupées par l'état des ressources ordinaires, en particulier le déséquilibre existant entre ces ressources et les autres ressources, et ont demandé que les fonds destinés au financement du développement ne soient pas réservés à une utilisation particulière et soient alloués en tenant compte des priorités propres à chaque pays. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qu'elles considéraient comme un moyen utile et efficace de faciliter le transfert de connaissances et de promouvoir le développement durable.

9. Diverses délégations ont demandé la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, d'interventions rapides, intégrées et coordonnées dans les domaines du développement socioéconomique et de la protection de l'environnement. Elles ont invité le PNUD à continuer de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à établir un lien entre le changement climatique et le développement, et d'aider les pays en développement à adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation en vue de pallier les effets négatifs de ces changements. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'Administratrice en vue de renforcer les travaux menés par le PNUD dans le domaine du changement climatique, citant à titre d'exemple le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds thématique PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Diverses délégations ont souligné le rôle de premier plan joué par le PNUD dans les domaines de la prévention des crises et du relèvement, réaffirmant que c'était grâce à ses compétences techniques et à sa présence sur le terrain dans de très nombreux pays qu'il était en mesure de faire le lien entre les efforts humanitaires et l'action en faveur d'un développement et d'une stabilité stratégiques à long terme. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD de renforcer davantage sa collaboration avec organismes des Nations Unies et la Banque mondiale aux fins de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action ». De même, certaines délégations ont reconnu la contribution décisive apportée par le PNUD concernant le système des coordonnateurs résidents, tout en réaffirmant qu'il fallait améliorer les services communs, la planification des ressources et les processus d'évaluation à l'échelle du système. Plusieurs délégations ont demandé que des efforts visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système soient entrepris au siège de façon à mieux harmoniser les modes de fonctionnement et à encourager la mobilité du personnel entre les organisations. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'établissement d'un descriptif de programme de pays des Nations Unies, estimant que ce document pourrait être examiné plus en détail par le Conseil d'administration, une fois que certaines difficultés techniques auraient été aplanies par le biais de processus intergouvernementaux. D'autres délégations ont demandé au PNUD de mieux définir la place particulière qu'il occupait dans le domaine du développement international, en améliorant la façon dont il communiquait et en

mettant davantage l'accent sur la fourniture de conseils en amont sur les mesures à prendre.

11. De nombreuses délégations ont estimé que le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, prévu en septembre 2010, serait l'occasion d'examiner les succès remportés, les pratiques optimales suivies et les enseignements tirés. Diverses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en Afrique, et le fait que ce continent risquait d'être le seul à ne pas les avoir atteints. Elles ont exprimé l'espoir que le sommet déboucherait sur des stratégies concrètes et viables permettant d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a déclaré qu'elle souhaitait voir adopter un plan d'action à l'échelle mondiale qui servirait de feuille de route pour la réalisation des objectifs susmentionnés d'ici à 2015. D'autres délégations ont demandé au PNUD de continuer de jouer un rôle de chef de file en matière de coordination, de plaider et de réflexion stratégique, soulignant que le sommet constituerait un tournant décisif pour l'ensemble du système des Nations Unies. Elles ont aussi invité le PNUD à s'employer à dynamiser et à motiver toutes les entités du système, en formulant de nouvelles idées et en amorçant une réflexion stratégique tournée vers l'horizon 2015 et visant à faire des objectifs du Millénaire une réalité.

12. De nombreuses délégations ont soutenu un renforcement des ressources humaines du PNUD qui permettait à celui-ci de recruter et de retenir les éléments les plus compétents, aux postes voulus, de façon à des résultats optimaux. Bon nombre d'intervenants se sont félicités des travaux accomplis par le PNUD dans le domaine de l'égalité des sexes et lui ont demandé de continuer de mettre l'accent sur l'intégration de la parité entre les sexes dans toutes ses activités. Ces délégations ont exprimé leur appui à la création d'une nouvelle entité pour la promotion de l'égalité des sexes et demandé au PNUD de veiller, en collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, à ce que la nouvelle organisation démarre sur des bases solides.

13. Un intervenant a demandé que le Conseil envisage de modifier la modalité de l'aide que le PNUD offrait à son pays – en remplaçant l'Initiative pour le développement humain par un programme de pays –, ajoutant que, bien qu'étant considéré comme appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, son pays recevait moins de 3 dollars par habitant au titre de l'aide publique au développement. Il a remercié le Conseil d'avoir prolongé l'Initiative pour le développement humain jusqu'en 2011, mais l'a aussi invité à envisager la mise en place d'un programme de pays normal qui permettait au PNUD d'étendre sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'exploiter au mieux sa capacité pour venir en aide aux pauvres.

14. Plusieurs délégations ont pris acte des efforts qu'avait déployés le PNUD pour élargir la base des donateurs et maîtriser les dépenses de fonctionnement, et ont noté les améliorations intervenues au niveau de l'efficacité, même si certaines d'entre elles estimaient qu'il était possible d'obtenir des résultats encore meilleurs dans ce domaine et de fixer des objectifs plus rigoureux. Diverses délégations ont noté les progrès accomplis par le PNUD dans les domaines de la budgétisation axée sur les résultats, de la gestion axée sur les résultats et de l'obligation redditionnelle, tout en estimant que des améliorations étaient encore possibles. Elles ont souligné qu'il importait de définir et de mesurer les impacts et de faire connaître les résultats obtenus. Une délégation a demandé au PNUD d'améliorer la qualité des évaluations

des bureaux de pays, d'en augmenter le nombre et de veiller à ce qu'elles soient largement diffusées en vue d'accroître la transparence. Deux délégations ont demandé au PNUD de financer de manière adéquate les mécanismes de contrôle institutionnels et d'élargir l'accès aux principaux rapports.

15. S'agissant plus particulièrement du budget d'appui biennal, de nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux propositions sur ce sujet et aux investissements stratégiques présentés dans le document, reconnaissant qu'il se fondait sur le plan stratégique et marquait un progrès sur la voie d'une harmonisation avec les budgets des autres fonds et programmes. Cependant, diverses délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet des augmentations de dépenses inscrites au budget et souligné qu'elles espéraient que les propositions relatives au budget pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoiraient d'importantes réductions de ces dépenses. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD de montrer clairement quels avaient été les gains d'efficacité. Une délégation lui a demandé de fournir des informations sur l'exécution des budgets antérieurs, la poursuite des efforts visant à harmoniser les méthodes de classification des coûts et d'établissement du budget avec celles du FNUAP et de l'UNICEF, et les progrès accomplis dans le domaine de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

16. Une délégation a noté les mesures qu'avait prises le PNUD pour assurer la sécurité de son personnel, réaffirmant qu'elle comptait qu'il poursuivrait ses efforts dans ce sens. D'autres délégations ont demandé qu'à l'avenir le PNUD présente un budget complet incluant le détail des ressources ordinaires et des autres ressources. Une délégation a demandé d'améliorer l'orientation du budget sur les résultats, en tenant davantage compte du plan stratégique, et d'améliorer les méthodes de calcul du coût des résultats, qui donnent une idée plus précise des apports que les entreprises doivent fournir pour obtenir les résultats escomptés. Diverses délégations se sont inquiétées des éventuelles compressions budgétaires qui pourraient affecter l'exécution des programmes, ainsi que l'appui aux pays en développement. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt le budget intégré qui devait être présenté en 2014 et appuyaient ce budget. Une délégation a informé le Conseil d'administration que son pays avait récemment adopté une stratégie nationale pour le PNUD, devant orienter ses interactions futures avec le Programme dans les cinq domaines d'activité prioritaires suivants : égalité des sexes et droits de l'homme; prévention des crises et capacité d'y faire face; environnement et changement climatique; gestion axée sur les résultats; et efficacité externe des activités du PNUD.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/1 : projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011.

### **III. Arrangements en matière de programmation**

18. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011. Elle a été rejointe à la tribune par le Contrôleur du PNUD et le Directeur du Bureau de la planification et du budget qui relève du Bureau de la gestion.

19. Diverses délégations ont pris note des principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité dont elles ont réaffirmé l'importance dans des arrangements en matière de programmation. S'agissant des principes d'universalité et de progressivité, certaines délégations ont estimé que la méthode employée pour le calcul des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base et les critères retenus pour le classement des pays, en particulier l'utilisation de données relatives au revenu national brut, étaient inadéquats et masquaient certains problèmes de développement majeurs, dans la mesure où ils ne permettaient pas de mesurer des aspects tels que les niveaux de pauvreté, les inégalités sociales et les indicateurs de richesse et de développement humain. Une délégation a rappelé au Conseil d'administration qu'il y avait 15 ans que la méthode du PNUD n'avait pas été actualisée. Diverses délégations ont demandé au PNUD de revoir son système de classification sur la base de seuils en l'alignant sur celui d'autres organismes, comme l'UNICEF et le FNUAP. Une délégation a demandé au PNUD d'engager un dialogue plus approfondi avec le Conseil d'administration, dans le cas du processus de réexamen. Une autre délégation a estimé que la révision de la méthode utilisée pour l'allocation des ressources permettrait aussi de déterminer dans quelle mesure l'affectation actuelle des ressources avait contribué à l'obtention de résultats tangibles et mesurables dans le domaine du développement. Elle a demandé en outre au PNUD de fournir un appui adéquat aux petits pays vulnérables qui s'efforcent d'empêcher que soient réduits à néant les progrès qu'ils avaient accomplis sur la voie du développement, et de faciliter l'accès de ces pays à des formes de financement à des conditions de faveur, pour éviter que la pauvreté et le sous-développement ne s'aggravent.

20. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la façon dont le PNUD allouait des ressources aux pays à revenu intermédiaire, et lui ont demandé de formuler, en 2011, des propositions concrètes visant à réduire les inégalités en matière d'allocation de ressources, tout en maintenant le volume des ressources allouées aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu. Ces délégations ont déclaré qu'elles craignaient l'éventualité d'une réduction massive des fonds alloués aux pays à revenu intermédiaire, notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tout en reconnaissant que l'action du PNUD avait été très bénéfique pour les pays à revenu intermédiaire, une autre délégation a estimé qu'il fallait que le PNUD garde constamment à l'esprit son plan de désengagement, de sorte que les pays qui allaient cesser progressivement de recevoir une aide puissent tirer davantage parti de la coopération Sud-Sud, voire devenir eux-mêmes des bailleurs de fonds actifs.

21. Une autre délégation a souligné qu'il était important de mobiliser des ressources et demandé au PNUD d'optimiser sa structure de financement, de sorte que son budget d'appui puisse être davantage financé au moyen de ressources autres que les ressources de base, et ainsi dégager des ressources ordinaires pour la programmation. De nombreuses délégations ont appuyé les propositions tendant à allouer davantage de ressources de base à la prévention des crises et aux efforts de relèvement, réaffirmant qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel le PNUD détenait un avantage comparatif. Elles ont demandé au Programme de formuler des propositions tendant à allouer davantage de ressources à la prévention des crises et aux efforts de relèvement, en finançant ces activités au titre de la « ligne » MCARB-3 ou en se donnant une marge de manœuvre suffisante pour obtenir la réaffectation de ressources auparavant allouées à d'autres domaines d'activité. Diverses délégations se sont déclarées à la fois favorables et opposées à l'idée de

prolonger les arrangements en matière de programmation jusqu'à une date coïncidant avec celle à laquelle le plan stratégique du PNUD arrive à expiration en 2013. Si les délégations favorables à cette mesure ont fait valoir qu'elle permettrait un alignement sur le prochain cycle de planification stratégique, elles ont néanmoins demandé qu'un examen de ces arrangements soit entrepris à la deuxième session ordinaire de 2011.

22. Deux délégations ont demandé des informations plus précises sur les rubriques fixes en ce qui concerne les arrangements en matière de programmation et les MCARB-1, faisant remarquer que des ressources supplémentaires étaient allouées au titre de certaines rubriques alors que les fonds inscrits à d'autres rubriques étaient maintenus à leur niveau de 2008; elles ont demandé au PNUD de préciser si les montants alloués seraient ajustés pour tenir compte de l'inflation, ou s'ils demeureraient inchangés, marquant ainsi une baisse réelle. Ces délégations ont demandé au PNUD de plus amples explications sur les dépenses aux fins de l'efficacité du développement prévues par le budget d'appui biennal, les arrangements en matière de programmation et par le budget d'appui biennal suivant, de progresser vers une définition commune de la classification des coûts au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF, et l'établissement de normes communes pour l'application de cette classification aux budgets d'appui et aux budgets-programmes.

23. La plupart des délégations se sont déclarées favorables à ce que des ressources soient allouées, au titre des arrangements en matière de programmation, au Fonds d'équipement des Nations Unies, tandis qu'une délégation au moins s'est demandée quelles étaient les raisons d'un tel transfert.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/3 : examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011.

#### **IV. Parités entre les sexes au PNUD**

25. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes. La Directrice du Groupe de l'égalité des sexes qui relève du Bureau des politiques de développement, a présenté au Conseil d'administration un exposé sur les résultats obtenus par le PNUD dans le domaine de la parité entre sexes en 2009.

26. Diverses délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient aux questions de parité entre les sexes. Nombre d'entre elles ont apprécié les efforts déployés par le Programme, notamment en ce qui concerne la diffusion d'informations sur ces questions, l'étude de la dynamique de la crise économique et financière et du changement climatique, envisagée sous l'angle de la parité entre les sexes, et l'introduction d'un système de marqueurs, qu'elles ont estimé être un moyen innovant de promouvoir l'autonomisation des femmes et d'obtenir des résultats durables. Diverses délégations se sont aussi déclarées favorables à la création, par l'Assemblée générale, d'une nouvelle entité pour la promotion de l'égalité des sexes, en laquelle elles voyaient un moyen de réduire la fragmentation et de renforcer la cohérence des activités en faveur de la parité entre les sexes. Une délégation a proposé de procéder à un examen de la stratégie suivie par le PNUD dans ce domaine, dans le cadre des efforts visant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec la nouvelle entité. Dans ce contexte, de nombreuses



délégations ont souligné qu'il fallait éviter que les activités menées par le PNUD en faveur de l'égalité des sexes ne soient affaiblies par la création de la nouvelle unité.

27. Diverses délégations ont réaffirmé qu'il incombait à tous les services chargés des programmes et des politiques d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, et qu'il fallait intégrer la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, des projets, des programmes et des budgets du PNUD. Elles ont demandé au Programme d'améliorer son dispositif d'application du principe de responsabilité, d'affecter dans les bureaux régionaux des conseillers pour l'égalité des sexes hautement motivés, chargés d'appuyer les bureaux de pays, de mettre en place dans ces bureaux des services consultatifs efficaces sur les questions de parité entre les sexes; de veiller à ce que les ressources des fonds d'affectation spéciale thématiques servent à promouvoir la prise en compte des questions relatives à la parité entre les sexes dans les domaines d'activités visés, et d'allouer davantage de ressources aux activités en faveur de l'égalité des sexes, tout en accroissant le montant de ses ressources ordinaires. Ces délégations ont aussi affirmé qu'elles craignaient que les ressources allouées aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes n'aient diminué, et demandé au PNUD de fournir des détails supplémentaires sur les ressources de base qui avaient été allouées à l'appui des efforts susmentionnés; elles ont également invité les membres du Conseil d'administration à continuer d'accorder un intérêt soutenu, comme ils l'avaient toujours fait, à ces questions.

28. Une délégation a demandé au PNUD d'intensifier les travaux, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les liens existants entre les questions de parité entre les sexes et le climat. Une autre délégation a demandé comment le PNUD collaborait avec des organismes comme l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'École des cadres du système des Nations Unies sur les questions d'égalité entre les sexes. Évoquant le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement prévu en septembre 2010, une délégation a demandé au PNUD de veiller à ce que le travail des femmes, qu'il soit non-rémunéré ou sous-payé, soit pris en compte lors de l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses délégations ont remercié le PNUD d'avoir organisé le Colloque international sur l'autonomisation des femmes, le développement des capacités d'encadrement, la paix et la sécurité internationales, qui s'est tenu au Libéria en 2009, et l'ont encouragé à continuer, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à inclure les aspects relatifs à la question de la parité entre les sexes dans ses travaux sur la paix et la sécurité. Ces délégations ont aussi demandé au PNUD de renoncer progressivement aux projets traditionnels de faible ampleur pour s'orienter vers une approche à caractère stratégique et politique, se situant davantage en amont.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/4 : rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD.

## **V. Programmes de pays et questions connexes**

30. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour susmentionné.

31. En l'absence d'objections et conformément à la décision 2006/ 36 du Conseil d'administration, quatre programmes de pays et un programme régional ont été adoptés :

*Afrique* : Ouganda;

*États arabes* : Document relatif au programme régional pour les États arabes;

*Europe et Communauté d'États indépendants* : Roumanie (*ad referendum*);

*Amérique latine et Caraïbes* : Argentine, Guatemala.

## **VI. Fonds d'équipement des Nations Unies**

32. Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts. Le Secrétaire exécutif adjoint et le Chef de l'unité chargée du développement des affaires et des relations extérieures l'ont rejoint à la tribune.

33. Diverses délégations ont souligné le caractère unique et spécialisé du Fonds d'équipement du fait de ses compétences dans le domaine du microfinancement et du développement local et de son action axée sur les pays les moins avancés, la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Elles ont noté avec satisfaction les liens spéciaux existant entre le PNUD et le Fonds, qui avaient permis de réduire les dépenses administratives sur le terrain et de faire en sorte que la majeure partie des ressources du Fonds soit allouée aux programmes. Une délégation a annoncé le versement d'une contribution d'environ 1,4 million de dollars au FENU en 2010. Elle a affirmé que le financement du FENU était insuffisant et demandé aux autres donateurs d'accroître le montant de leur contribution. Elle a aussi salué les efforts déployés par le FENU, en collaboration avec le PNUD et avec le Gouvernement ougandais, pour organiser un forum mondial sur le développement local dans le courant de 2010. Une autre délégation a informé le Conseil d'administration que son gouvernement avait inscrit une nouvelle rubrique au budget national, et annoncerait sous peu le versement d'une importante contribution au Fonds. Elle a invité ce dernier à continuer d'améliorer ses méthodes de gestion. Une autre délégation a remercié le FENU d'accorder une attention constante à la microfinance, à l'autonomisation des femmes et à la gouvernance locale dans les pays les moins avancés, et demandé que ces activités de programmation soient étendues à tous les pays les moins avancés, notamment du fait qu'ils étaient confrontés à des crises multiples. Le Fonds a été invité à poursuivre ses efforts en vue d'harmoniser son action avec le PNUD dans les domaines du recouvrement des coûts et de la gestion opérationnelle.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/5 : application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts.

## **VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

35. La Directrice exécutive d'UNIFEM a présenté le budget d'appui biennal, 2010-2011, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et les critères et la méthodologie retenus pour l'affectation

des ressources ordinaires. La Directrice exécutive adjointe est également intervenue pour donner des précisions sur ce budget et la mise en œuvre des recommandations du CCQAB.

36. Les délégations ont remercié UNIFEM pour son action en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que pour la présentation des documents. De nombreuses délégations ont vivement soutenu ses efforts visant à introduire une gestion et une budgétisation axées sur les résultats et une culture de l'apprentissage inspirées de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies – ces efforts étant perçus comme un progrès vers une approche harmonisée. Une délégation a suggéré que le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en septembre 2010, soit l'occasion de faire le bilan de l'action d'UNIFEM en vue de la réalisation de l'objectif 3. En ce qui concerne le plan de ressources pour 2010-2011, elle a demandé à UNIFEM de contrôler et de réduire davantage le taux de l'appui budgétaire aux programmes. Elle a aussi salué la qualité des services consultatifs et de la programmation catalytique d'UNIFEM, en particulier dans les domaines de l'éradication de la violence faite aux femmes, de l'efficacité opérationnelle lui permettant d'obtenir des financements supplémentaires pour ses activités programmatiques, et des activités de sensibilisation lui permettant d'accroître son volume de ressources et de diversifier l'éventail de ses donateurs.

37. Les délégations se sont inquiétées de la faible progression des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources (celles affectées à des fins spéciales). Elles ont encouragé UNIFEM à poursuivre ses efforts pour se conformer aux résultats des consultations en cours entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF sur la classification et la répartition des coûts. Des délégations lui ont demandé d'expliquer les conséquences pratiques de la fusion en une entité unique des quatre organismes des Nations Unies chargés de la problématique hommes-femmes sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM et l'affectation des ressources y relative. Dans le même sens, une délégation a trouvé regrettable d'analyser séparément les ressources d'UNIFEM; leur affectation devant, selon elle, être examinée à la lumière de la nouvelle entité. Elle était aussi d'avis qu'UNIFEM devrait continuer à allouer les ressources dans les différentes régions d'après les critères en vigueur.

38. Les délégations ont félicité UNIFEM pour sa contribution à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités d'aide au développement du système des Nations Unies et pour avoir aidé les pays à progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines l'ont encouragé à suivre les recommandations du CCQAB afin d'accroître les ressources pour la programmation et de réduire au maximum celles des activités d'appui. Une délégation a fait état du concours d'UNIFEM pour mettre sur pied l'Institut des Caraïbes pour la promotion des femmes (Caribbean Institute for Women in Leadership), institution apolitique, non-partisane et indépendante qui promeut le respect des droits des femmes, leur autonomisation et leur représentation à des postes de responsabilité dans la région. Elle a dit craindre que la méthode proposée pour l'affectation des ressources ordinaires ne réduise les financements pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et ne menace la viabilité des actions menées en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes et, à terme, n'anéantisse les progrès accomplis. Bien qu'elle comprenne la nécessité de revoir la méthode en intégrant un plus grand nombre d'indicateurs fondés sur le sexe et d'autres indicateurs de développement humain, elle était d'avis que l'examen des propositions devait se poursuivre. Une autre délégation a invité UNIFEM à mettre l'accent sur les pays les

moins développés et, si possible, à renforcer sa présence en Asie du Sud. Elle s'est également prononcée en faveur d'une plus grande interaction avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour étendre les activités de la problématique hommes-femmes.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/6 intitulée « Projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 ».

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice budgétaire 2010-2011**

40. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté le budget d'appui biennal du Bureau pour l'exercice 2010-2011 et le rapport du CCQAB. Le Directeur exécutif adjoint et le Directeur des services juridiques se sont joints à lui.

41. Le Directeur exécutif a fait le point sur la situation de son personnel en Haïti. Il a expliqué comment le nouveau plan stratégique de l'UNOPS permettait à ce dernier de se concentrer sur le relèvement rapide et les opérations de secours plutôt que sur les secours d'urgence et décrit la coopération entre le Bureau et les autres organismes du système des Nations Unies. Il a exposé les principaux volets du budget de l'UNOPS, les grandes lignes de l'exercice biennal 2008-2009 et les efforts menés pour continuer à mettre en ordre les comptes antérieurs à 2006, évoqué la possibilité que l'UNOPS fasse l'objet de reportages dans les médias et réaffirmé son souci d'ouverture, de transparence et du principe de responsabilité.

42. Les délégations n'ont fait aucun commentaire.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/7 intitulée « Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011 ».

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **IX. Rapport au Conseil économique et social**

44. Au nom du PNUD et du FNUAP, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté le rapport commun au Conseil économique et social (E/2010/5). Il a noté que ce rapport était présenté conjointement et que les deux organismes l'avaient élaboré en étroite collaboration, et en consultation avec l'UNICEF.

45. Les délégations ont remercié les organismes pour leur rapport exhaustif et réaffirmé son importance pour l'application du principe de responsabilité dans les mécanismes intergouvernementaux. Une délégation a noté avec satisfaction les progrès accomplis depuis le rapport de l'année précédente, en particulier le fait que la présentation était conforme à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et harmonisée avec l'UNICEF et que les consultations entre les différents organismes

avaient permis d'améliorer le rapport. À son avis, celui-ci serait encore plus utile s'il faisait le bilan de l'expérience acquise, recommandait des améliorations et faisait honnêtement le point sur les difficultés et les obstacles rencontrés. Un certain nombre de délégations ont souhaité qu'il contienne des analyses plus poussées.

46. Une délégation a dit qu'en raison de leur taille et de leurs compétences spécialisées, le PNUD et le FNUAP pourraient jouer un plus grand rôle dans le débat intergouvernemental au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles en faveur du développement. Une autre délégation a proposé d'élargir le concept de coopération « triangulaire », expliquant que le rapport ne l'employait que dans une seule acception. De manière plus générale, les délégations ont évoqué le renforcement des capacités de prévention des crises et du relèvement; la coopération Sud-Sud, comme la mise en œuvre concrète des résultats de la conférence de haut niveau tenue à Nairobi en décembre 2009; et la résolution des problèmes de capacités et le transfert de connaissances dans le domaine des changements climatiques.

47. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations et conseils. Il a déclaré que les organismes feraient tout leur possible pour répondre aux attentes du Conseil d'administration.

48. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/8 intitulée « Rapport commun de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social ».

## **X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

49. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté le rapport de leur organisme respectif (DP/2010/11; DP/FPA/2010/15; DP/2010/14).

50. Les délégations se sont félicitées du niveau de coopération et d'interaction entre les trois organismes et le Comité des commissaires aux comptes, et se sont déclarées satisfaites des rapports connexes soumis au Conseil exécutif, qu'elles ont trouvé exhaustifs et instructifs.

51. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le PNUD avait accompli des progrès importants dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit et lui ont demandé d'accorder la priorité absolue aux recommandations restantes, notamment relatives au système de planification des ressources qui permettrait d'améliorer la qualité des informations disponibles. Elles ont été nombreuses à être particulièrement satisfaites de la réponse à la recommandation 11 préconisant un examen des disponibilités dans les dépenses de programme, souci de longue date, et appelé à faire preuve de prudence en la matière. Elles ont aussi demandé au PNUD d'adopter un indicateur plus strict pour encourager une gestion rationnelle et efficace des fonds d'affectation spéciale, estimant que trois ans était pour eux une durée d'inactivité trop longue.

52. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son rapport clair et lucide et pour sa détermination à atteindre un taux d'application élevé des recommandations, et trouvé encourageant que 59 des 60 recommandations du Comité des commissaires aux comptes aient déjà été mises en œuvre. Certaines délégations ont demandé des précisions au sujet de la soixantième.

53. S'agissant de l'UNOPS, des délégations ont demandé à être régulièrement tenues informées de la mise en œuvre des cinq piliers de la conduite du changement et estimé que les progrès accomplis dans le domaine des soldes interfonds et de la gestion des biens durables étaient encourageants. Elles ont demandé au Comité des commissaires aux comptes de leur donner des éclaircissements et de nouvelles assurances sur la fermeture du bureau du Moyen-Orient.

54. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) a remercié les délégations pour leurs observations. Elle a signalé que le FNUAP n'avait cessé de faire des progrès depuis que le rapport avait été élaboré et que cinq recommandations supplémentaires avaient été appliquées. À l'heure actuelle, le taux d'application était de 86 %, et le FNUAP était en voie d'atteindre son objectif et suivait de près l'application des recommandations restantes. Elle a fait observer que deux recommandations ayant trait aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ne seraient mises en œuvre qu'en 2011 et 2012. Répondant à une question sur la recommandation que le FNUAP n'avait pas acceptée, elle a précisé que celle-ci portait sur les achats pour le compte de tiers et les recettes qu'ils généraient et serait traitée dans le cadre de l'application des normes IPSAS en 2012. Elle estimait que ces achats ne se résument pas à une simple opération commerciale car le FNUAP y associait des conseils en matière de développement et apportait une garantie technique et qualité. Il s'agissait donc d'un ensemble bien plus vaste d'interventions de développement dont l'achat ne formait qu'une partie. Elle a ajouté que, si besoin était, le FNUAP serait disposé à fournir bilatéralement toutes les informations supplémentaires.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/9 intitulée « Rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007 ».

## **XI. Questions financières, budgétaires et administratives**

### *Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré*

56. Le Contrôleur du PNUD a présenté la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP s'est joint à lui.

57. Les délégations ont accueilli favorablement la feuille de route et souhaité qu'elle soit adoptée facilement afin de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, la circulation des informations nécessaires à cet égard et l'efficacité du système des Nations Unies. Quelques-unes ont demandé aux organismes : a) de présenter les rapports financiers sur les dépenses effectives au titre du budget d'appui sous un format analogue à celui du plan des ressources; b) de présenter une méthodologie commune pour l'application ou le traitement des catégories de dépenses pour le budget d'appui et le budget de programmation; c) de

comparer les résultats par rapport aux indicateurs d'efficacité, par exemple par le suivi des coûts indirects fixes et variables; et d) de fournir des informations sur les activités et objectifs du Comité de haut niveau sur la gestion en matière de taux de recouvrement. Une délégation a aussi demandé que le budget intégré de 2014 fasse apparaître tous les flux financiers des organismes pour mieux comprendre le budget de chacun.

58. De façon plus générale, les délégations ont insisté sur l'importance du recouvrement des coûts, prié les organismes de communiquer davantage d'informations au Conseil d'administration (par exemple, sur la manière dont les coûts indirects étaient calculés) et demandé l'amélioration des cadres de gestion et de budgétisation axés sur les résultats. En ce qui concerne le PNUD, une délégation a souhaité que le taux de recouvrement pour les services généraux de gestion au niveau des pays soit examiné de près et que le débat sur le budget intégré ne préjuge pas des modifications qui seront apportées à la politique de recouvrement des coûts ou aux taux de recouvrement connexes. Le PNUD et le FNUAP ont été priés de consulter le Conseil tout au long du processus.

59. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs conseils. Il a assuré au Conseil d'administration que les questions de recouvrement seraient prises en compte dans la feuille de route intégrée et que les trois organismes maintiendraient un dialogue constant avec ses membres. En outre, les cadres de résultats des plans stratégiques des organismes seraient également renforcés. Il a ajouté que, conformément à ce que les délégations avaient demandé et à ce qui est requis par les normes IPSAS, les dépenses budgétaires effectivement engagées seraient divulguées. En ce qui concerne le Comité de haut niveau sur la gestion, il a noté que ce dernier se préoccupait tant des taux que des méthodes de recouvrement. L'objectif était d'arriver à une plus grande harmonisation entre les organismes tout en respectant les modes de fonctionnement et les besoins de chacun. Il a précisé que l'utilisation de ressources de base et autres ressources était déjà inscrite dans les budgets des organismes. Il a assuré aux membres du Conseil que les organismes maintiendraient avec eux un dialogue constant.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/2 intitulée « Note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré ».

## **XII. Questions diverses**

### *Pacte mondial pour l'emploi*

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté aux délégations le programme dénommé « Pacte mondial pour l'emploi » élaboré par le PNUD en réponse à la crise économique et financière mondiale. Le Directeur chargé de la réduction de la pauvreté et du développement économique du Bureau des politiques de développement, et le Chef du Service de la population et du développement de la Division technique du FNUAP se sont joints à lui.

62. Les délégations ont exprimé leur satisfaction de l'exposé détaillé et insisté sur l'importance du Pacte mondial pour l'emploi au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, l'atténuation des effets de la crise économique et financière

mondiale, la stimulation du redressement économique et la réalisation du développement durable.

63. Une délégation a déclaré que, malgré des résultats économiques encourageants, il ne fallait pas sous-estimer le risque d'une crise du chômage ou du sous-emploi dans les pays en développement, l'emploi étant un indicateur retardé. Elle a demandé que des initiatives énergiques soient prises pour remédier à la situation et dit qu'elle appuyait vigoureusement l'effort du PNUD en faveur du Pacte mondial pour l'emploi contenu dans la décision E/2009/L.24 du Conseil économique et social face à la crise économique et financière. Elle était d'avis que la création d'emplois et la couverture sociale étaient d'une importance capitale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

64. Cette délégation a aussi invité le Conseil d'administration à adopter une décision sur ce point de l'ordre du jour pour donner des directives claires et synchronisées, complémentaires et cohérentes avec les mandats des autres institutions spécialisées, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elle a demandé au PNUD d'intensifier ses efforts de mobilisation des ressources à des fins programmatiques dans les domaines énoncés dans le Pacte mondial pour l'emploi et de poursuivre l'élaboration du plan d'action commun PNUD-OIT entamé en 2007.

65. Une délégation a évoqué l'importance du développement économique, de l'essor du secteur privé, de la création d'emplois et du dialogue entre partenaires sociaux dans le cadre du programme « Travail décent pour tous ». Elle a demandé ce que le PNUD faisait à cet égard dans les différents pays et quels étaient ses partenariats avec la Banque mondiale dans des domaines comme l'essor du secteur privé, le développement économique et la création d'emplois. Une autre délégation a noté qu'un redressement économique mondial généralisé sera lent et laborieux, et que le PNUD devrait aider les pays en développement à adopter des mesures bien ciblées, plus rapides et plus efficaces pour aider les petites et moyennes entreprises, les entreprises exportatrices et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, et ainsi améliorer la stabilité de l'emploi. Une autre délégation a évoqué l'importance du volontariat en termes de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et de débouchés professionnels, en particulier la plus grande probabilité de trouver un emploi si on a une expérience de volontaire pertinente.

66. Le Chef du Service de la population et du développement du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations. Il a insisté sur la nécessité de replacer les changements examinés dans le contexte de la dynamique démographique, notant que, d'ici à 10 ans, plus d'un milliard de femmes et hommes jeunes, nombre sans précédent, feraient leur entrée sur le marché du travail et migreraient des campagnes vers les villes, représentant un défi titanesque pour la création d'emplois. Selon lui, une stratégie intégrée de création d'emplois devrait permettre aux jeunes de bénéficier d'une éducation de qualité pour être convenablement formés et compétitifs. Les programmes sociaux en faveur des pauvres devraient s'attaquer aux racines du problème comme la marginalisation, les inégalités sociales et l'absence de débouchés. Il a indiqué que les femmes représentaient un groupe particulièrement vulnérable qui, au niveau mondial, connaissait un taux de chômage plus important et des conditions d'emploi plus précaires que les hommes. Elles sont souvent l'objet d'actes d'exploitation et de discrimination et la crise économique et financière actuelle n'a fait qu'empirer les choses. En collaboration avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, le



FNUAP a aidé les pays à élaborer et promouvoir une approche intégrée et multisectorielle pour les jeunes qui lie l'accès à l'emploi, l'éducation, y compris la formation professionnelle, la santé, y compris sexuelle et génésique, et la participation civique. De même, le FNUAP a cherché à renforcer les mesures en faveur de l'autonomisation, de l'éducation, de la formation et de la santé des femmes. Comme pour les jeunes, il est apparu clairement que la stratégie donnait de bons résultats, même en termes d'emploi.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/11 intitulée « Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi ».

## **Débat consacré au FNUAP**

### *Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration*

68. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a déclaré que 2010 était une année critique pour le développement et que les fonds et programmes des Nations Unies auraient autant besoin de l'appui politique, des directives et des conseils stratégiques des États Membres que de leurs contributions financières, si ce n'est plus, afin d'imprimer au développement sa forme et son rythme à venir. Rappelant que les membres du Conseil d'administration jouaient un rôle important dans la gouvernance du FNUAP, à un moment où le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) occupait une place centrale dans l'action des Nations Unies en faveur de l'économie, des questions sociales, de l'environnement, de la paix et de la sécurité, il a insisté sur le fait que les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, ne sauraient être atteints sans aborder de front les questions de démographie et de santé génésique.

69. Appelant l'attention sur les liens profonds qui unissent dynamique démographique, pauvreté et changements climatiques, et sur la nécessité de les prendre en compte dans la planification du développement et l'exécution des programmes, le Président a déclaré que l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2009 sur la santé publique dans le monde auquel le Conseil économique et social allait procéder ainsi que l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de Beijing seraient l'occasion pour les membres du Conseil exécutif de s'assurer que le programme de la CIPD bénéficiait de toute l'attention requise. Le Président a félicité la Directrice exécutive du FNUAP pour sa foi en un développement à visage humain et la clairvoyance dont elle a fait preuve dans un climat particulièrement difficile. Il a souligné que le FNUAP avait toujours privilégié la direction et l'appropriation des programmes par les pays et il a conclu en déclarant que le FNUAP pourrait compter sur l'appui constant et l'engagement actif du Conseil d'administration.

### *Déclaration de la Directrice exécutive*

70. S'exprimant au nom de tout le FNUAP, la Directrice exécutive a fait part de sa solidarité, de sa compassion et de sa sympathie au peuple et au Gouvernement haïtiens et à tous ceux qui avaient souffert du séisme. Elle a fait le point sur l'aide humanitaire du FNUAP dans la région, notant qu'avec des partenaires, il fournissait des articles de santé génésique pour protéger la santé des femmes et des filles, y

compris enceintes. Elle a remercié les pays et les autres entités qui s'étaient engagés à verser des contributions financières en réponse à l'appel instantané pour Haïti.

71. Elle a évoqué le quinzième anniversaire de la CIPD, soulignant la nécessité de donner suite aux résultats de la Conférence et de mettre à profit les enseignements tirés afin d'atteindre les objectifs du programme visionnaire de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement. Les examens à venir étaient, selon elle, des occasions uniques de faire progresser l'accès universel à la santé génésique, y compris la planification familiale, l'amélioration de la santé maternelle, l'extension de l'éducation universelle – en particulier aux filles et aux femmes – et la prévention de la propagation de l'infection au VIH. Réitérant l'engagement du FNUAP en faveur de l'autonomisation des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la prévention de la violence sexiste, elle a rappelé que la création d'une nouvelle entité chargée de la problématique hommes-femmes n'exemptait en rien les autres entités du système des Nations Unies de leurs responsabilités en la matière. Le rôle de l'entité était de renforcer la coordination entre les composantes du système pour obtenir de meilleurs résultats.

72. Tout en soulignant les liens entre population, développement et environnement, la Directrice exécutive a présenté les points saillants du Rapport 2009 sur l'état de la population mondiale et explicité l'activité menée par le FNUAP pour aider les pays face aux changements climatiques. Elle a exposé les priorités de 2010 auxquelles le FNUAP accordait une attention particulière afin de renforcer la mise en œuvre de son plan stratégique et de préserver la sûreté et la motivation du personnel. Elle a fait le point sur la réorganisation du Fonds et la transition vers un nouveau Directeur exécutif puisqu'elle était dans la dernière année de son mandat. Enfin, elle a évoqué la question du financement, qui demeurait stable, et remercié les donateurs pour leur appui constant, en particulier ceux qui avaient pris des engagements pluriannuels. Elle a remercié les États-Unis d'Amérique pour leur dynamisme et pour avoir renouvelé leur appui au FNUAP et au programme du CIPD par la bouche de leur Secrétaire d'État, S. E. Hillary Clinton (l'intégralité de la déclaration de la Directrice exécutive peut être consultée à l'adresse [www.unfpa.org/exbrd/2010/2010\\_first.html](http://www.unfpa.org/exbrd/2010/2010_first.html)).

73. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive pour ses déclarations très pertinentes et réaffirmé qu'elles soutenaient fermement l'action du FNUAP. Elles ont exprimé toute leur sympathie au Gouvernement et au peuple haïtiens, ainsi qu'à la famille des Nations Unies pour les morts et les souffrances causées par le séisme. Elles ont rendu hommage à l'aide fournie par le FNUAP aux victimes, en particulier les femmes enceintes.

74. Les délégations ont salué les activités opérationnelles du Fonds et son rôle essentiel pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action du CIPD. Elles ont affirmé que l'incorporation du programme dans les stratégies de développement national – en particulier dans les politiques, stratégies, programmes et budgets de santé nationaux – était indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné le lien indiscutable entre droits de l'homme, autonomisation des femmes et développement, et la nécessité d'y prêter attention afin d'atteindre ces objectifs. Notant le peu de progrès de l'amélioration de la santé maternelle (objectif 5), les délégations ont espéré que l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2010 aiderait à l'accélérer. Une délégation s'est dite prête à travailler avec le FNUAP afin que cet objectif, comme les autres, soit une priorité du Groupe des Vingt (G20). Des

délégations de la région de l'Afrique ont souligné le rôle de catalyseur joué par le Fonds grâce aux conseils et à l'appui technique qu'il fournissait aux pays bénéficiaires de programmes, en particulier d'Afrique, pour les aider à mettre en œuvre le programme du CIPD. Des délégations ont indiqué que les pays à revenu intermédiaire continuaient à avoir besoin de l'appui du FNUAP.

75. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son travail d'intensification et de renforcement de la prévention de la propagation du VIH et pour faire le lien entre lutte contre le VIH, hygiène sexuelle et santé génésique. Elles ont dit leur satisfaction de le voir continuer sans relâche à lutter contre les violences faites aux femmes et à promouvoir l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Elles ont noté le rôle important qu'il jouait dans l'édification du nouveau mécanisme chargé de la problématique hommes-femmes et lui ont demandé de poursuivre ses activités en ce sens. L'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire a été rappelée. Des délégations ont précisé qu'il fallait se concentrer sur le renforcement des capacités et la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Certaines ont évoqué la nécessité de continuer à promouvoir la cohérence à l'échelle du système et noté avec satisfaction les progrès de l'initiative « Unis dans l'action ». Une délégation a invité le Conseil d'administration à encourager la République-Unie de Tanzanie, pays pilote de l'initiative, à présenter le descriptif de programme de pays.

76. Les délégations ont apprécié les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer : a) l'application des principes de gestion axée sur les résultats dans ses activités par la programmation et l'établissement de rapports sur la base de données factuelles; et b) la fonction d'évaluation. Elles ont mis l'accent sur le rôle central de l'évaluation dans le renforcement de l'apprentissage institutionnel et l'application du principe de responsabilité, et encouragé le FNUAP à renforcer ses capacités d'évaluation à tous les niveaux et à communiquer les résultats des évaluations au Conseil d'administration. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de la feuille de route vers l'établissement d'un budget intégré et noté qu'elles travailleraient de concert avec les organismes pour faire progresser les travaux (voir également la section sur ce sujet dans le débat consacré au PNUD et au FNUAP).

77. L'Autriche a annoncé qu'en 2010, sa contribution au FNUAP augmenterait de 4 %. La Norvège a annoncé que sa contribution de base serait en 2010 de 332 millions de couronnes, soit environ 58 millions de dollars au taux de change actuel. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé pour 2010 une contribution de 55 millions de dollars. Les délégations autrichienne, danoise et suisse ont annoncé que leur gouvernement souhaitait accueillir le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. De son côté, la délégation égyptienne s'est félicitée de la toute prochaine création au Caire du bureau régional du FNUAP pour les États arabes.

78. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur appui, leurs conseils et leurs contributions, notamment pour Haïti. Elle a attaché une grande valeur au fait qu'elles ont apprécié à leur juste valeur les progrès accomplis par le FNUAP en matière de gestion axée sur les résultats et assuré au Conseil d'administration que le Fonds continuerait à unifier et simplifier l'établissement des rapports et à améliorer les indicateurs du plan stratégique. Elle a indiqué que le FNUAP poursuivrait son concours à l'établissement de l'entité chargée de la problématique hommes-femmes et qu'il faisait partie de l'équipe spéciale qui épaulait la Vice-Secrétaire générale, mais que tous les organismes des Nations Unies

continueraient d'assumer des responsabilités en rapport avec cette problématique. Elle a confirmé l'engagement du FNUAP en faveur de la coopération Sud-Sud et sa détermination à s'intéresser de plus près aux liens entre dynamique démographique et changements climatiques. Elle a remercié l'Autriche, le Danemark et la Suisse pour avoir proposé d'accueillir le bureau régional et assuré le Conseil que le FNUAP prendrait la décision appropriée dans la transparence et le respect des critères applicables.

79. La Directrice exécutive adjointe (relations extérieures, affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP) a remercié les délégations pour leurs observations et signalé que le FNUAP était très attaché à la cohérence du système et à l'exécution plus efficace des programmes. Elle a assuré au Conseil d'administration que la rationalisation de l'établissement des rapports était une priorité en 2010 et que le FNUAP attendait avec intérêt que les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » fassent part de leur expérience pour pouvoir s'en inspirer. En matière de ressources humaines, elle a relevé que le FNUAP s'était beaucoup investi pour permettre l'épanouissement professionnel de son personnel et que les études réalisées ont montré que le taux de satisfaction avait atteint 77 %. Le Fonds a également reçu l'une des notes les plus élevées de l'enquête réalisée par la Commission de la fonction publique internationale auprès du personnel de 35 organismes des Nations Unies. Elle a dit que le FNUAP était fier du niveau de participation aux formations obligatoires à la sécurité et des progrès accomplis en termes de mobilité interinstitutions et elle a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions, y compris pour Haïti.

### **XIII. Questions financières, budgétaires et administratives**

80. Le Directeur de la Division des services de gestion a présenté le document relatif au recouvrement des dépenses indirectes (DP/FPA/2010/16).

81. Au cours du débat, une délégation s'est déclarée favorable à une politique de recouvrement intégral des coûts et à l'élaboration de définitions et de méthodes communes au système des Nations Unies tout en reconnaissant que les taux de recouvrement pouvaient varier d'un organisme à l'autre compte tenu des différences dans leur structure de coûts, leur sources de financement et leur mode de fonctionnement. Elle a su gré au Comité de haut niveau sur la gestion d'avoir examiné les politiques de recouvrement des coûts au sein du système et lui a demandé d'examiner si les coûts recouverts sur les ressources à des fins spéciales devraient servir à financer les coûts indirects fixes. Elle a ajouté que les ressources de base et autres ressources du FNUAP étaient plus équilibrées que dans d'autres fonds et programmes.

82. Notant un écart négatif entre les coûts effectivement recouverts pour 2007 et 2008 et les coûts indirects variables effectifs, cette délégation voulait savoir si le Conseil d'administration devrait envisager d'ajuster les taux de recouvrement des coûts pour y remédier. Elle a demandé des précisions sur les cas qui échappaient à cet état de fait et les raisons pour lesquelles des taux différents leur avaient été appliqués, et demandé que le Conseil examine régulièrement la question du recouvrement des coûts pendant l'examen et l'approbation du budget d'appui biennal afin d'éviter l'accumulation des rapports et des décisions qu'il prend. Une autre délégation a demandé comment les coûts indirects étaient calculés et dit que le

recouvrement des coûts devait occuper une place centrale dans le programme d'introduction en 2014 des budgets intégrés et harmonisés entre les organismes.

83. Tout en prenant acte des améliorations apportées à certains indicateurs du budget d'appui biennal, des délégations ont noté qu'il fallait renforcer les indicateurs et les rendre mesurables. Elles ont insisté sur la nécessité de faire correspondre les objectifs fixés et les résultats attendus et noté que l'examen à mi-parcours du plan stratégique était l'occasion d'examiner et d'ajuster le cadre de résultats. Elles ont encouragé le FNUAP à renforcer la gestion axée sur les résultats et à tenir le Conseil d'administration régulièrement informé.

84. Le Directeur de la Division des services de gestion a remercié les délégations pour leurs conseils et souligné qu'en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP tiendrait compte du recouvrement des coûts dans la feuille de route vers l'établissement d'un budget intégré. Il a expliqué que le léger écart minimal entre les coûts effectivement recouverts et les coûts variables effectifs était surtout dû au fait que le taux approuvé applicable aux projets financés par les pays avait été abaissé à 5 %. S'agissant des exceptions, il a expliqué que neuf avaient été faites pour le financement de grands projets mais que sinon le taux de recouvrement des coûts de 7 % avait été maintenu. Il a dit que le FNUAP était déterminé à collaborer avec le Conseil d'administration et à améliorer les indicateurs du budget.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/10 intitulée « Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects ».

#### **XIV. Programmes de pays et questions connexes**

86. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays pour l'Ouganda et le Guatemala selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni examen, conformément à la décision 2006/36.

#### **XV. Questions diverses (suite)**

*Hommage d'adieu à l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats*

87. Le Président et les vice-présidents du Conseil d'administration, l'Administrateur et le Chef du Service du Conseil d'administration des relations extérieures du FNUAP ont rendu hommage aux services exemplaires et extraordinaires de M. Bruce Jenks, qui a annoncé qu'il prendrait sa retraite en mars. Toutes les délégations ont rappelé sa remarquable carrière, son influence sur le PNUD ainsi que sa chaleur humaine et son humour. Elles lui ont souhaité une excellente retraite.

## Annexe

### **Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

*Unis dans l'action : renforcer l'action menée au niveau national  
pour lutter contre la violence sexiste*

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en faisant observer un moment de silence en signe de solidarité avec Haïti et pour honorer les vies perdues pendant le tremblement de terre.

2. Après des exposés du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP s'exprimant au nom des quatre organismes, du Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la promotion de la femme du Burkina Faso, d'un représentant de la campagne lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulée : « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et du représentant du FNUAP au Viet Nam, le Président a animé une session de questions-réponses. Les délégations ont posé les questions suivantes :

a) Tout en prenant acte des succès enregistrés au Viet Nam, les membres du Conseil d'administration ont demandé si d'autres pays participant à l'initiative « Unis dans l'action » avaient accompli des progrès dans des domaines prioritaires, comme la violence sexiste. Des questions ont également été posées au sujet de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit et sur la manière dont l'élaboration d'indicateurs relatifs à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pourra contribuer à la mise au point de nouveaux indicateurs mondiaux. Les délégations ont demandé si une coordination efficace était possible dans ces contextes sans enfreindre de mandats spécifiques;

b) Tout en félicitant le Burkina Faso pour les efforts qu'il déploie, on a demandé si le viol y était considéré comme un « fléau » et quelles étaient les mesures mises en place pour aider les enfants nés suite à un viol;

c) Les délégations ont reconnu que même si la coordination entre organismes des Nations Unies permettait des gains d'efficacité, il était essentiel que les pays prennent en main les programmes. Des membres ont indiqué que l'approche commune leur semblait apte à promouvoir cette prise en main et le renforcement des capacités nationales; à clarifier les fonctions et responsabilités des organismes des Nations Unies; à faire ressortir l'importance des initiatives régionales, y compris les échanges Sud-Sud; à permettre l'engagement de tous les acteurs compétents; et à favoriser la cohérence à l'échelle du système;

d) On a demandé quel était l'impact de l'approche commune sur les populations bénéficiaires. Malgré le manque de moyens et de financements existant pour promouvoir la santé en matière de procréation et lutter contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire, les membres ont réitéré leur soutien à l'action des organismes des Nations Unies;

e) On a suggéré d'unifier l'approche des organismes des Nations Unies concernant l'élaboration des données sur la violence sexiste, par exemple en publiant des statistiques mensuelles.

3. Les réponses suivantes ont été données :

a) Si dans certains pays l'approche unifiée a fait ses preuves, une évaluation aura lieu prochainement pour connaître en détail les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où des progrès restent à faire dans l'exécution des projets pilotes relevant de l'Initiative « Unis dans l'action »;

b) La coordination dans les situations de conflit et d'après conflit est difficile, mais l'approche groupée donne de bons résultats. La coordination ne porte pas atteinte aux mandats respectifs, mais renforce l'action de chaque organisation;

c) Les efforts doivent porter sur le renforcement des capacités nationales. Les organismes des Nations Unies peuvent avoir des plans de travail intégrés sans conclure d'accord officiel. Le Groupe thématique sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe a employé cette approche sans que ce dernier fasse partie de l'initiative « Unis dans l'action »;

d) Au Burkina Faso, le nombre exact de viols est difficile à établir. Bien que la législation du pays protège les victimes, les retards pris par les tribunaux pour traiter les affaires posent un problème et rendent les actions en justice difficiles;

e) La campagne lancée par le Secrétaire général permet de regrouper les différents acteurs et de réduire au minimum les chevauchements d'activités. La base de données sur la violence à l'égard des femmes est un outil qui repose sur la contribution des États Membres.

4. Le Président a remercié les intervenants et les représentants pour leurs échanges.

*Présentation du descriptif de programme de pays au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie*

5. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie à présenter le descriptif de programme de pays au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour son pays. La Directrice a expliqué le mécanisme de programmation commune proposé, précisant que le Gouvernement tanzanien et l'équipe de pays des Nations Unies avaient décidé d'élaborer un plan d'action unique pour 2011-2015 – le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement – couvrant l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Ce plan permettrait d'éviter les doubles emplois et de définir une stratégie plus collective et plus cohérente alignée sur les priorités nationales. Elle a signalé que son gouvernement proposait aux Conseils d'administration d'adopter un descriptif de programme commun dérivé du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement en lieu et place des descriptifs de programme propres à chaque organisme. Elle a présenté le calendrier de mise en œuvre, notant que le descriptif de programme commun serait présenté aux Conseils d'administration en janvier 2011 et que son application débiterait en juillet 2011. Elle a insisté sur le fait que le Gouvernement tanzanien ne cherchait pas à court-circuiter les débats intergouvernementaux relatifs aux mécanismes d'approbation des descriptifs de programmes communs qui se déroulaient dans le contexte de la cohérence du système des Nations Unies.

6. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations se sont félicitées du mécanisme présenté par le Gouvernement tanzanien, notant qu'il permettrait de réduire les doubles emplois, de regrouper des informations existant dans différents descriptifs de programme et d'aboutir à une stratégie cohérente alignée sur les priorités nationales. Elles ont rappelé que pendant la réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Kigali en 2009, il avait été convenu qu'il n'y avait pas lieu, dans les pays pilotes, de revenir aux méthodes de travail antérieures à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », et qu'il fallait tenir le cap. Elles ont exhorté les donateurs à soutenir ces efforts en versant des contributions financières rapides, prévisibles, non réservées à un usage particulier et pluriannuelles. Elles ont insisté sur la nécessité de réduire le coût des opérations et de simplifier les conditions d'établissement des rapports en fondant les rapports des différents organismes en un rapport unique.

7. Plusieurs délégations ont félicité le Gouvernement tanzanien dans une déclaration commune et déclaré que les pays pilotes faisaient œuvre de pionniers et menaient des actions plus efficaces, et que les organismes des Nations Unies fonctionnaient mieux lorsqu'ils étaient unis dans l'action. Félicitant la Tanzanie pour sa proposition, elles ont signalé que le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement permettrait de répondre aux besoins du peuple tanzanien et de son gouvernement, et couvrirait toute l'étendue des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Elles ont déclaré qu'elles soutenaient l'approche proposée, et ont encouragé les autres délégations à faire de même. Soulignant les avantages que le descriptif de programme commun est censé apporter, elles ont fait valoir qu'une planification, un suivi et une évaluation axés sur les résultats permettraient de garantir la qualité des programmes des organismes des Nations Unies, et de tenir ceux-ci responsables de ses actions devant le peuple et le gouvernement qu'ils aident. Elles ont insisté sur le fait que cette approche ne préjugerait en rien des décisions de l'Assemblée générale, et n'était pas censée les influencer, et ont exhorté les services du siège à se tenir informés des progrès accomplis dans le pays.

8. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a demandé s'il était réaliste de s'attendre à ce que le Gouvernement tanzanien puisse modifier le descriptif de programme de pays commun si l'Assemblée générale prenait une décision en juillet 2011 au lieu de janvier 2011. Une délégation a demandé si le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement engloberait l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays ou s'il ne porterait que sur certains secteurs ou domaines. La même délégation a demandé comment les Conseils d'administration allaient gérer l'établissement des rapports compte tenu des différences de cycle budgétaire entre les pays et les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien avait pu observer un changement dans l'attitude des donateurs grâce à l'initiative visant à promouvoir l'unité d'action. Une délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien assurait la coordination en son sein, quels enseignements il avait pu en tirer et quelles difficultés il avait rencontrées.

9. La Directrice a remercié les délégations de leurs observations. En ce qui concerne la question du Président, elle a déclaré que la mise en œuvre du descriptif de programme de pays commun commencerait en juillet 2011, et que si l'Assemblée générale prenait une décision entre-temps, le Gouvernement tanzanien s'y conformerait. S'agissant du financement, elle a indiqué que le pays recevait actuellement un financement annuel et que, dans le cadre du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement, les donateurs étaient priés de s'engager sur quatre



ans. En ce qui concerne la coordination, elle a noté que le Ministère des finances était l'organe directeur en la matière et qu'il disposait d'un comité directeur composé de représentants de plusieurs ministères pour coordonner les équipes.

#### *Changement climatique et développement*

10. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administratrice du PNUD à décrire la manière dont les organismes des Nations Unies aident les pays à faire face aux changements climatiques dans le contexte du développement. L'Administratrice a noté que le changement climatique touchait avant tout les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, que de nombreux pays avaient besoin d'aide pour s'adapter et renforcer leurs capacités, et qu'il fallait leur donner les moyens d'adopter des modes de développement à faibles taux d'émissions de carbone. Elle a évoqué le Sommet de Copenhague sur le changement climatique, qui est parvenu à mobiliser de nombreux chefs de gouvernement autour d'un objectif commun. Alors que les efforts pour négocier un accord sur le climat se poursuivent, les organismes des Nations Unies doivent se concentrer sur des aspects pratiques et aider les pays à trouver des réponses qui sont en accord avec leurs aspirations en matière de développement. Elle a conclu en indiquant qu'avec des ressources suffisantes, des partenariats étendus et novateurs, et l'appui de leurs conseils d'administration, les quatre organismes pourraient mettre leurs mandats complémentaires au service des pays bénéficiaires de programmes et de leurs stratégies nationales de développement.

11. Le Coordonnateur résident du Malawi a fait un exposé sur les efforts déployés conjointement par le système des Nations Unies, le Gouvernement et les donateurs pour faire face au changement climatique. Il a souligné les difficultés rencontrées à cet égard dans le contexte d'une économie dominée par le secteur primaire. Le Programme national du Malawi contre le changement climatique a bénéficié d'une collaboration intense entre tous les acteurs, les organismes des Nations Unies jouant le rôle d'intermédiaire et de médiateur impartial et le Fonds pour l'initiative Unité d'action des Nations Unies (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs) permettant de simplifier le financement et la reddition de comptes.

12. Le Directeur associé du Département de la formation et Chef de la section Environnement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait un exposé sur « CC:Learn », plate-forme de services de formation en matière de changement climatique, qui est un exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies œuvrent en faveur de l'apprentissage et renforcent les compétences des ressources humaines en matière de changement climatique dans les États Membres.

13. Les délégations ont considéré que les exposés donnaient de bons exemples de collaboration entre organismes des Nations Unies dans les pays, en particulier au Malawi. Elles ont demandé si le modèle du Malawi et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pourrait être reproduit ailleurs. Elles étaient aussi d'avis que le changement climatique est lié à la question du développement et que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'incapacité des pays en développement à transformer leurs économies, et d'autres ont réaffirmé que l'Accord de Copenhague représentait une avancée importante, même s'il était dépourvu de force obligatoire. Des délégations ont demandé si l'absence de suite donnée à cet accord risquait

d'accroître la menace que le changement climatique faisait peser sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Dans sa réponse, l'Administratrice a précisé qu'il appartenait aux États Membres de fixer leurs propres priorités dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Elle a également dit qu'à court terme, la réalisation des objectifs du Millénaire n'était pas menacée, même si cela pouvait changer si un accord n'était pas conclu rapidement. Elle a suggéré des moyens concrets par lesquels les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à atteindre ces objectifs, à réduire la pauvreté et à lutter contre le changement climatique, y compris en ayant recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place par la Conférence de Copenhague sur le climat.

#### *Situation en Haïti*

15. Un groupe d'intervenants composé de l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, du Directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF, du Conseiller principal du Directeur exécutif du PAM et de l'Envoyé spécial des pays participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies ont fait le point sur l'état de la situation en Haïti à la suite des ravages causés par le tremblement de terre.

16. Les délégations ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec le peuple haïtien et les organismes des Nations Unies pour les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies. Nombre d'entre elles ont dit avoir pris des mesures d'urgence comme l'allègement de la dette ou l'envoi d'argent, de nourriture, d'équipes médicales et de matériel hospitalier, de chiens renifleurs, de matériel de communication par satellite et d'équipes d'évaluation des dégâts afin d'accélérer le travail des secours humanitaires. Une délégation s'est engagée à soutenir l'établissement de partenariats entre les différents acteurs, qui, selon elle, est le seul moyen de faire face à la crise compte tenu de son ampleur. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le risque de détérioration de la situation en matière de sécurité et a demandé au groupe quelles étaient les mesures prises pour y remédier. La même délégation a demandé quelles étaient les mesures à prendre à moyen et à long terme pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et les interventions des différents pays sur le terrain. En rapport avec la question de la prise en charge et de la direction des opérations de secours par le pays concerné, une délégation a demandé dans quel état se trouvait le Gouvernement compte tenu des dégâts occasionnés. Une délégation a exhorté les médias à couvrir les faits de façon rigoureuse afin de ne pas induire les gens en erreur et de limiter tout impact psychologique négatif.

17. Le représentant d'Haïti a fait le point sur la situation dans son pays, remerciant toutes les délégations et organismes pour les marques de sympathie et de solidarité qu'ils avaient données et pour leurs contributions. Il a expliqué qu'un grand nombre de bâtiments gouvernementaux s'étaient écroulés et que des fonctionnaires avaient été enfouis dans les décombres. Il s'est dit profondément touché par le soutien exprimé par tous les pays, ajoutant qu'il était réconfortant pour les Haïtiens de savoir qu'ils n'étaient pas seuls.

*Se relever de la crise économique et financière : sécurité alimentaire et filets de sécurité*

18. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur adjoint de la Division des politiques, de la planification et de la stratégie du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

19. Résumant le contenu du document, le Directeur adjoint a noté que compte tenu de l'étendue et de l'aggravation constante des répercussions de la crise sur les personnes souffrant de la faim dans le monde, les quatre organismes ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et sur l'appui aux interventions que les gouvernements nationaux mettent en place pour protéger les populations vulnérables. Conscients des implications à court et à long terme que peut avoir la crise, les pays des différentes régions du monde s'organisent pour mettre en place des programmes de protection sociale et de filets de sécurité susceptibles d'atténuer les effets de la crise sur les populations pauvres et vulnérables, et ce, même dans des conditions de restriction budgétaire. Les pays étendent la couverture ou les prestations, ou démarrent de nouveaux programmes de transferts ciblant les populations qui souffrent de pauvreté et d'insécurité alimentaire chroniques. Les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, s'emploient à soutenir et renforcer ces efforts.

20. Le Président a invité le Directeur de la Direction pour la sécurité alimentaire en Éthiopie à apporter un éclairage pratique à la discussion en décrivant le Programme novateur de protection sociale fondé sur des activités productives. L'objectif de ce programme est de procéder à des transferts de nourriture en faveur des ménages qui souffrent d'une insécurité alimentaire dans les *woredas* (unités administratives locales) où cette insécurité est chronique, de manière à éviter les pertes d'actifs au niveau des ménages et à créer des actifs à l'échelon des communautés. Parmi les principales réalisations du Programme, on compte des transferts plus rapides au profit des populations les plus démunies des zones rurales, un renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme, la création d'actifs productifs au niveau des communautés, ainsi qu'une augmentation de revenu et une meilleure sécurité alimentaire pour les foyers. Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience portent sur les difficultés et l'importance de passer d'une réponse axée sur l'urgence et les secours humanitaires à une approche qui privilégie le développement.

21. Le Président a invité les participants à poser des questions et à formuler des observations. La discussion qui a suivi a débouché sur les conclusions suivantes :

- a) Le renforcement des capacités est essentiel pour faciliter la prise en charge par les pays et améliorer la durabilité;
- b) Les efforts menés au niveau international pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale doivent être coordonnés;
- c) L'Initiative des Nations Unies en faveur d'une protection sociale minimale est pertinente et pourrait être très utile si elle restait axée sur l'appui aux pays;
- d) Les efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les différents aspects de la faim doivent être financés de façon adéquate, à court et à long terme;

e) Le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie est un bon exemple de la manière dont les pays peuvent s'attaquer aux racines mêmes de la faim et protéger les populations vulnérables, même dans des conditions budgétaires difficiles, tout en conservant une perspective équilibrée en matière de secours d'urgence et de développement;

f) Les États Membres doivent intensifier leurs efforts de réduction de la faim pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; la prévention est essentielle pour des interventions efficaces, en particulier au vu des conséquences du changement climatique sur la faim.

*Bilan des progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement*

22. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur général adjoint de l'UNICEF à présenter, au nom des quatre organismes, le document d'information sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur général adjoint a indiqué que même si des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, beaucoup restait à faire. Il est revenu sur plusieurs stratégies novatrices employées par les États pour atteindre ces objectifs, qui étaient inspirées des succès remportés et des enseignements tirés dans différentes régions du monde.

23. La Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais et le Coordonnateur résident du Rwanda ont décrit les progrès accomplis par ce pays pour atteindre les objectifs, en mettant en relief plusieurs accomplissements majeurs, les stratégies qui se sont avérées efficaces et les difficultés rencontrées. Le Conseiller principal du PAM pour les politiques économiques a insisté sur l'importance d'atteindre le premier de ces objectifs – la réduction de la faim – et il a présenté plusieurs stratégies d'un bon rapport coût-efficacité et les enseignements tirés de la pratique.

24. Les délégations ont félicité le Rwanda pour les progrès accomplis et pour l'attention particulière accordée aux domaines dans lesquels des progrès devaient intervenir rapidement. Des questions ont été posées quant à la possibilité de mettre en place une coopération internationale en vue de la réalisation de ces objectifs et à la nature de cette coopération. Un certain nombre d'entre elles se sont inquiétées du fait que les progrès étaient si lents dans certains domaines que certains objectifs et cibles risquaient de ne pas être atteints. Le groupe a reconnu qu'il s'agissait d'un problème sérieux et que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendrait prochainement serait décisive pour lever les écueils.

25. Des délégations ont également fait part de leurs préoccupations quant aux effets du changement climatique, de l'augmentation des prix des aliments et de la récession économique mondiale sur la réalisation des objectifs, en particulier dans certains pays et régions. Elles ont plaidé en faveur de la résorption des inégalités au sein des pays et entre ces derniers, du renforcement des politiques sociales, de l'intensification de la lutte contre la faim et de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Plusieurs d'entre elles se sont enquis des stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la capacité de développement des pays bénéficiaires et la coordination intersectorielle. Des propositions concrètes ont été faites sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle dans les pays à revenu intermédiaire, servir de creuset d'idées, encourager la coopération Sud-Sud et promouvoir une action des autorités nationales fondée sur des faits. Plusieurs

délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables au renforcement de la cohérence des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies.

26. En réponse à un certain nombre de questions sur la manière de renforcer l'efficacité de l'aide internationale au Rwanda et dans d'autres pays en développement, la Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais a dit que son gouvernement voyait d'un très bon œil l'initiative Unis dans l'action et avait moins besoin d'objectifs que de conseils techniques de la part des donateurs. Pour accroître l'efficacité de l'aide, elle a suggéré que les donateurs reconnaissent l'importance de la prise en charge des programmes par les pays et des priorités nationales en matière de développement.

27. Le Directeur général adjoint a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur du renforcement de la cohérence de l'action du système des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de protéger les droits des enfants. Il a souligné que l'UNICEF travaillait activement à améliorer ses résultats et à atteindre des résultats durables en encourageant l'appropriation des objectifs par les pays, en développant les interventions qui se sont avérées efficaces, en mettant en place des systèmes, en ciblant les exclus, en donnant la priorité à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, en protégeant les plus vulnérables pendant les crises, en autonomisant les communautés, en suivant les progrès au niveau local, en adoptant des politiques susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, en diffusant les pratiques optimales et les enseignements tirés de la pratique, et en travaillant plus étroitement avec ses partenaires. Le Conseiller spécial du PAM a conclu la discussion en soulignant l'efficacité de mesures comme la supplémentation en oligo-éléments et les transferts de liquidités conditionnels pour atteindre l'objectif 1.

28. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos la réunion en remerciant les membres du Conseil et les intervenants pour leur discussion animée.